

Fiche de données de sécurité

MIRAGE

SECTION 1: IDENTIFICATION

Identificateur du produit	MIRAGE
Autres moyens d'identification	Non applicable
Famille du produit	Prêt à utiliser
Usage recommandé	Fini à plancher.
Restrictions d'utilisation	Pour usage industriel/professionnel seulement.
Identificateur du fabricant/fournisseur	Manic Sanitation 66 rue Fraser, Rivière-du-Loup, (Québec), G5R 1C2 Canada
Numéro de téléphone d'urgence	non disponible

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification

Irritation cutanée - catégorie 2; Irritation oculaire - catégorie 2A

Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement :

Attention

Mention(s) de(s) danger(s) :

Provoque une irritation cutanée.

Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseil(s) de prudence :

Prévention :

Porter un équipement de protection des yeux/du visage.

Porter des gants de protection.

Se laver soigneusement les mains et la peau après avoir manipulé.

Intervention :

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Si l'irritation des yeux persiste : Demander un avis médical ou consulter un médecin.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau.

En cas d'irritation cutanée: Demander un avis médical ou consulter un médecin.

Identificateur du produit : MIRAGE - Ver. 1

Date de préparation :

Date de la plus récente version révisée : le 13 mai, 2019

FDS No. : 0061

Page 01 de 07

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Mélange :

Nom chimique	Numéro de CAS	%	Autres identificateurs	Autres noms
TRI(2-BUTOXYETHYL) PHOSPHATE	78-51-3	1-5	aucun	TBEP
Diethylene glycol monoethyl ether	111-90-0	1-5	aucun	Solvant Carbitol

Notes

Concentrations sont exprimées en % poids/poids.

SECTION 4: PREMIERS SOINS

Mesures de premiers soins

Inhalation

Transporter à l'air frais. Consulter un médecin si vous vous sentez mal ou si vous êtes inquiet.

Contact avec la peau

Laver abondamment à l'eau. En cas d'irritation cutanée, demander un avis médical ou consulter un médecin. Retirer les vêtements, les chaussures et les articles de cuir (p. ex. bracelets de montre, ceintures) contaminés.

Contact avec les yeux

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste, demander un avis médical ou consulter un médecin.

Ingestion

Rincer la bouche avec de l'eau. Obtenez un avis médical immédiatement.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

En cas de contact avec la peau : peut causer une légère irritation.

En cas de contact avec les yeux : peut causer une irritation modérée à sévère.

Prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

Organes cibles

Aucune autre information pertinente disponible.

Instructions particulières

Sans objet.

Problèmes de santé aggravés par une exposition au produit

Aucun connu.

SECTION 5: MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Agents extincteurs

Agents extincteurs appropriés

Dioxyde de carbone, poudre chimique sèche.

Agents extincteurs inappropriés

Aucun connu.

Dangers spécifiques du produit

Des gaz toxiques peuvent être libérés lors de la décomposition à des températures très élevées.

Ne devrait pas dégager aucun produit de décomposition dangereux lors d'un incendie.

Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

Identificateur du produit : MIRAGE - Ver. 1

FDS No. : 0061

Date de préparation :

Date de la plus récente version révisée : le 13 mai, 2019

Page 02 de 07

Comme lors de tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome à la demande de pression, approuvé par le MSHA / NIOSH ou équivalent et un équipement de protection complet.
Aucun autre information pertinente n'est disponible.

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Toutes les personnes qui s'occupe du le nettoyage doivent porter de l'équipement de protection approprié. Garder les personnes à l'écart de l'endroit de déversement / fuite. Restreindre l'accès à la zone jusqu'à la fin du nettoyage. Se référer aux mesures de protection énumérées dans les sections 7 et 8.

Précautions relatives à l'environnement

Aucune précaution particulière n'est nécessaire.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Ne laissez pas le matériel de contaminer les eaux souterraines. Si nécessaire, ériger une barricade bien en avant du déversement pour empêcher l'écoulement dans les égouts ou les cours d'eau naturel ou les sources d'eau potable. Aérer la zone. Éviter une fuite ou un déversement s'il est sécuritaire de le faire. Entourez et absorber le déversement avec un matériel liant les liquides (sable, diatomite, acide, liant universel, sciure). Éliminer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément à la section 13. Assurer une ventilation adéquate. Utiliser un agent de neutralisation (par exemple bicarbonate de sodium).

Autres informations

Aucun autre.

SECTION 7: MANUTENTION ET STOCKAGE

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Tenir à l'écart de la chaleur, du feu ou de toute source d'inflammation. Gardez les containers fermés lorsqu'ils ne sont pas utilisés.

Conditions de sûreté en matière de stockage

Conserver entre 4 ° C et 32 ° C. Assurer une ventilation adéquate dans la zone de stockage. Protéger du gel.

SECTION 8: CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle

Nom chimique	ACGIH® TLV®		OSHA PEL	
	TWA	STEL [C]	TWA	Valeur plafond
Diethylene glycol monoethyl ether	Non établie	Non établie	Non établie	Non établie
TRI(2-BUTOXYETHYL) PHOSPHATE	Non établie	Non établie	Non établie	Non établie

Communiquez avec les autorités locales pour connaître les limites d'exposition de votre province.

Contrôles d'ingénierie appropriés

La ventilation générale est habituellement adéquate. Prévoir une douche oculaire dans la zone de travail, s'il existe des risques de contact ou d'éclaboussures.

Mesures de protection individuelle

Protection des yeux et du visage

Porter des lunettes de protection contre les produits chimiques et écran facial si le contact est possible.

Protection de la peau

Porter des vêtements de travail. Laver les vêtements contaminés avant de réutiliser.

Protection des voies respiratoires

Habituellement non requis si le produit est utilisé selon les directives.

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Propriétés physiques et chimiques de base

Apparence	Liquide blanc laiteux.
Odeur	Légère odeur caractéristique
Seuil olfactif	Sans objet
pH	~ 8.3
Point de fusion/Point de congélation	Sans objet (fusion); 0 °C (congélation)
Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition	100 °C
Point d'éclair	Sans objet
Taux d'évaporation	Pas disponible
Inflammabilité (solides et gaz)	Sans objet
Limites supérieures/inférieures d'Inflammabilité ou d'Explosibilité	Sans objet (supérieure); Sans objet (inférieure)
Tension de vapeur	Sans objet
Densité de vapeur	Pas disponible
Densité relative (eau = 1)	1.025
Solubilité	Dispersible dans l'eau; Pas disponible (dans d'autres liquides)
Coefficient de partage n-octanol/eau	Pas disponible
Température d'auto-inflammation	> 120 °C
Température de décomposition	Pas disponible
Viscosité	Pas disponible (cinématique); Pas disponible (dynamique)

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité

Non réactif dans des conditions normales d'utilisation.

Stabilité chimique

Stable dans les conditions de stockage recommandées.

Risque de réactions dangereuses

Aucun prévu dans les conditions normales de stockage et d'utilisation.

Conditions à éviter

Chaleur. Congélation. Peut compromettre l'intégrité ou l'efficacité du produit. Températures au-dessus de 100 °C

Matériaux incompatibles

Traiter comme l'eau. Ne pas mélanger avec des acides ou des matériaux cationiques.

Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique lors de la combustion peut produire des gaz toxiques.

SECTION 11: DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Voies d'exposition probables

Inhalation; contact avec la peau; contact oculaire; ingestion.

Toxicité aiguë

Identificateur du produit : MIRAGE - Ver. 1

FDS No. : 0061

Date de préparation :

Date de la plus récente version révisée : le 13 mai, 2019

Page 04 de 07

Nom chimique	CL50	DL50 (orale)	DL50 (cutanée)
Diethylene glycol monoethyl ether	> 5240 mg/m ³ (rat) (4 heures d'exposition)	8690 mg/kg (rat)	8415 mg/kg (lapin)
TRI(2-BUTOXYETHYL) PHOSPHATE	Pas disponible	> 3000 mg/kg (rat)	Pas disponible

ETA oral = 74337mg/kg

ETA dermal = 280500 mg/kg

Corrosion/Irritation cutanée

Le contact direct avec la peau peut provoquer une irritation.

Lésions oculaires graves/Irritation oculaire

Le contact direct peut causer de graves dommages aux yeux.

Toxicité pour certains organes cibles - Exposition unique

Inhalation

Une exposition prolongée peut causer une légère irritation respiratoire.

Absorption par la peau

Aucun renseignement trouvé.

Ingestion

Peut causer des nausées.

Danger par aspiration

Aucun renseignement trouvé.

Toxicité pour certains organes cibles - Expositions répétées

Non déterminé.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Non déterminé.

Cancérogénicité

Aucun renseignement n'a été trouvé.

Toxicité pour la reproduction

Développement de la progéniture

Aucun renseignement n'a été trouvé.

Fonction sexuelle et la fertilité

Aucun renseignement n'a été trouvé.

Effets sur ou via l'allaitement

Aucun renseignement n'a été trouvé.

Effets d'interaction

Aucun renseignement n'a été trouvé.

Autres informations

ETA =Estimé de la Toxicité Aigue.

Calculée par une fonction de Canwrit selon le livre violet du SGH (chapitre 3.1)

SECTION 12: DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Persistance et dégradation

Si ce produit devenait un déchet, il ne présenterait pas les propriétés d'inflammabilité, de corrosivité, de réactivité ou de toxicité persistante pour l'environnement.

Mobilité dans le sol

S'il y a rejet dans l'environnement, ce produit peut lentement migrer à travers le sol. (TRI(2-BUTOXYETHYL))

Identificateur du produit : MIRAGE - Ver. 1

FDS No. : 0061

Date de préparation :

Date de la plus récente version révisée : le 13 mai, 2019

Page 05 de 07

SECTION 13: DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

Les méthodes d'élimination

Si ce produit devient un déchet, il ne présentera pas les propriétés d'inflammabilité, de corrosivité, de réactivité ou de toxicité environnementale persistante. Les matériaux ne doivent pas être jetés dans un système d'égout. Éliminer le contenu et le récipient conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et internationale.

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

N'est pas régi par le Règlement canadien sur le transport de marchandises dangereuses.

Réglementation	Numéro ONU	Désignation officielle de transport	Classe(s) de danger relative(s) au transport	Groupe d'emballage
TMD au Canada		Non réglementé		

SECTION 15: INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

Réglementation relative à la sécurité, à la santé et à l'environnement

Canada

Classification SIMDUT 1988

Il ne s'agit pas d'un produit contrôlé selon le SIMDUT.

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

FDS préparée par Services Techniques

Date de la plus récente version révisée le 13 mai, 2019

Signification des abréviations

CL 50 = concentration létale
 DL 50 = dose létale
 PEL = limite d'exposition admissible. (Limite OSHA HCS)
 TLV = valeur limite seuil (limite ACGIH)
 TWA = Moyenne pondérée dans le temps
 STEL [C] = limite d'exposition à court terme [plafond]
 OSHA = Administration de la sécurité et de la santé au travail (États-Unis)
 ACGIH® - Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux
 AIHA® = AIHA® Guideline Foundation
 HSDB® = banque de données sur les substances dangereuses
 CIRC = Centre international de recherche sur le cancer
 NIOSH = Institut national pour la sécurité et la santé au travail
 NTP = Programme national de toxicologie
 RTECS® = Registre des effets toxiques des substances chimiques
 CNESTT = Comité sur les normes, l'équité, la santé et la sécurité au travail (Québec)

Références

Fiches techniques du fabricant
 Base de données CHEMINFO. Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail (CCHST).
 Base de données NIOSH Pocket Guide. National Institute for Occupational Safety and Health.
 Accessible via le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail (CCHST).
 Base de données Registry of Toxic Effects of Chemical Substances (RTECS®) database.
 Dassault Systèmes/BIOVIA ("BIOVIA"). Accessible via le Centre canadien d'hygiène et de

Identificateur du produit : MIRAGE - Ver. 1

FDS No. : 0061

Date de préparation :

Date de la plus récente version révisée : le 13 mai, 2019

Page 06 de 07

sécurité au travail (CCHST).
Site CNESST www.csst.qc.ca/prevention/reptox.

Avis

Les informations de cette fiche de données de sécurité sont, à notre connaissance, exactes selon nos informations et convictions, exactes à la date de publication. Ces informations sont fournies à titre indicatif pour la manipulation, l'utilisation, la transformation, le stockage, le transport, la mise au rebut et la mise au rebut du produit en toute sécurité. Elles ne doivent en aucun cas être considérées comme une garantie ou un standard de qualité. Tous les matériaux peuvent présenter des risques inconnus et doivent être utilisés avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits dans les présentes, nous ne pouvons garantir qu'il s'agit des seuls dangers existants.

Identificateur du produit : MIRAGE - Ver. 1

FDS No. : 0061

Date de préparation :

Date de la plus récente version révisée : le 13 mai, 2019

Page 07 de 07